

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 34 (1954)
Heft: 9

Register: Offres et demandes commerciales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

OFFRES ET DEMANDES COMMERCIALES

Toute demande devra être accompagnée de deux coupons-réponses internationaux
Il ne sera donné suite qu'aux lettres remplissant cette condition

REPRÉSENTATIONS

REPRÉSENTANTS FRANÇAIS CHERCHANT À REPRÉSENTER UNE MAISON SUISSE

- R. 2603 NORD DE LA FRANCE : filés de coton moyens et fins.
- R. 2607 LYON : tissus coton, articles pouvant intéresser la mercerie, articles de papeterie, produits alimentaires ou vitaminés.
- R. 2611 BOUCHES-DU-RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES : produits chimiques intéressant les industries suivantes : peintures, vernis, savonnerie, chimie agricole, produits chimiques en général.
- R. 2613 AISNE, NORD, PAS-DE-CALAIS, SOMME, OISE, SEINE-INFÉRIEURE : bonneterie fantaisie (pulls, gilets, vestes en laine pour hommes, femmes et enfants), layette en laine, sous-vêtements interlock pour hommes, femmes et enfants.
- R. 2615 ARRONDISSEMENTS DE CAMBRAI, SAINT-QUENTIN ET VALENCIENNES : filés de coton (numéros métriques 84/1 D. S. et 100/1 D. S.), principalement pour la fabrication de voile.
- R. 2617 LYON ET BANLIEUE : tissus divers.
- R. 2627 LYON ET EXPORTATION VERS L'UNION FRANÇAISE : organdi, batiste brodée, marquisette, popeline, imago, piqué, guipures, etc.
- R. 2629 RHÔNE (sauf Lyon), AIN, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE, ISÈRE, DRÔME, VAUCLUSE, ARDÈCHE, HAUTE-LOIRE, LOIRE, HAUTES-ALPES : mouchoirs fantaisie homme, sous-vêtements pour homme en laine et coton.
- R. 2631 FRANCE : chocolat, confiserie.
- R. 2637 FRANCE : filés de coton fins.
- R. 2651 DÉPARTEMENTS DU NORD DE LA FRANCE : machines et accessoires pour l'industrie textile.
- R. 2653 DÉPARTEMENTS DU NORD DE LA FRANCE : machines-outils, outillage.

COMMETTANTS FRANÇAIS CHERCHANT UN REPRÉSENTANT EN SUISSE

- R. 2601 SUISSE : guipures pour lingerie indémaillable.
- R. 2605 SUISSE : cretonne lourde d'un poids avoisinant 240/300 grs. m².
- R. 2609 SUISSE : cuirs naturels glacés.
- R. 2623 SUISSE : toiles à laver, serpillières.
- R. 2625 SUISSE : déchets pour essuyage des machines.
- R. 2633 SUISSE : tapis algériens et couvertures.
- R. 2635 SUISSE : tulles et dentelles.
- R. 2641 SUISSE : sacs de dame en crocodile, lézard, porc, box, daim, veau verni.
- R. 2645 SUISSE : huiles de coprah et de palmiste brutes à usage industriel.
- R. 2647 SUISSE : matériel d'échafaudage tubulaire : étais, trépieds, chevalets, chèvres à blocage automatique.

COMMETTANTS SUISSES CHERCHANT UN REPRÉSENTANT EN FRANCE

- R. 2619 FRANCE : appareil électro-ménager comportant : mixer, presse à fruits, râpe, moulin à viande, etc.
- R. 2621 FRANCE : boîtes et mouvements à musique.
- R. 2639 FRANCE : liquide pour le nettoyage des moteurs et pièces détachées automobiles.
- R. 2643 PARIS : broderies en tous genres.
- R. 2649 FRANCE : ressorts d'horlogerie.

Ces offres et demandes sont faites sans garantie ni responsabilité de notre part et sous réserve de l'obtention, par les intéressés, des licences d'importation et d'exportation suisses ou françaises.

I. — À L'ATTENTION DE NOS MEMBRES RÉSIDANT EN FRANCE

Offres de produits suisses

- 2.404 : boussoles à liquide.
- 2.406 : filières et canons en métal dur, filières en profils, outils diamantés.

Demandes de produits français

- 2.408 : résine de capsicum décolorée.

II. — À L'ATTENTION DE NOS MEMBRES RÉSIDANT EN SUISSE

Offres de produits français

- 2.410 : vêtements coton imperméabilisés pour le travail, les sports et les loisirs.
- 2.412 : matériel d'échafaudage tubulaire : étais, trépieds, chevalets, chèvres à blocage automatique.
- 2.414 : éther rectifié 65°.

Demandes de produits suisses

- 2.416 : fours électriques à électrodes pour bains de flux ou bains de sels, en vue de la réalisation de soudure et brasage sur aluminium ou alliages légers.

UNE ZONE INDUSTRIELLE D'ACCUEIL À AMIENS

Désireuse de contribuer à l'essor de la ville, la Chambre de commerce d'Amiens a aménagé, aux abords de cette cité, une zone industrielle d'accueil qui est à même de recevoir de nouvelles industries.

Cette action, décidée en 1950 d'entente avec la Direction de l'aménagement du territoire, se révèle particulièrement heureuse si l'on considère qu'Amiens, nœud routier, nœud ferroviaire, placée sur une voie d'eau, située à égale distance (120 km.) des grands centres de Paris, Lille et Rouen, bénéficie, dans le cadre de la politique de décentralisation industrielle, de toute l'aide gouvernementale, notamment de l'appui du Ministère de la reconstruction.

La zone est d'une superficie de 113 hectares. Tous les facteurs indispensables à l'industrie s'y trouvent réunis : liaisons par terre, par fer et par eau, électricité, gaz, embranchement ferroviaire, magasins généraux, P. T. T., etc.

Toutes les études et toutes les formalités administratives étant terminées, la zone d'accueil d'Amiens, déclarée d'utilité publique, est aujourd'hui en cours de réalisation effective.